

LE 7 JUIN 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le mardi 7 juin 2016 sur les 19 h 30 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle séance sont présents Madame la conseillère Mélanie Dupré et Messieurs les conseillers :

Pierre Adam  
Pierre Bissonnette  
Alain Poisson

Jean Robert  
Daniel Tétrault

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

Le directeur général, Monsieur Denis Meunier, est également présent.

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Administration générale;
  - 01 Adoption de l'ordre du jour.
  - 02 Adoption du procès-verbal :
    - Séance ordinaire du 3 mai 2016.
  - 03 Adoption de la liste des comptes à payer numéro 2016-06.
  - 04 Résolution concernant le versement d'une aide financière à l'Association du mont Rougemont.
  - 05 Résolution concernant la réalisation d'une mosaïque du conseil municipal.
  - 06 Résolution concernant un engagement de crédit.

- 07 Résolution concernant le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).
  - 08 Résolution concernant la levée du drapeau des Patriotes.
  - 09 Résolution concernant le tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu.
  3. Sécurité publique;
  4. Transport;
    - 01 Résolution demandant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'installation de 2 arrêts obligatoires sur la rue Principale (route 227) à l'intersection de la rue Chabot, et, 2 autres arrêts obligatoires sur le chemin Benoit à l'intersection du rang de la Rivière Nord.
    - 02 Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement décrétant des travaux de pavage et son financement.
    - 03 Résolution concernant l'octroi du contrat de pavage pour le rang des Trente.
    - 04 Résolution concernant l'octroi du contrat de surveillance et de contrôle qualitatif pour les travaux du rang des Trente.
  5. Hygiène du milieu;
    - 01 Résolution autorisant la publication d'un appel d'offres pour l'enlèvement, le transport et la disposition des boues de l'usine de traitement des eaux usées.
    - 02 Résolution concernant une demande d'admissibilité de financement au programme de mise aux normes des installations septiques.
  6. Santé et bien-être;
  7. Aménagement, urbanisme et développement;
    - 01 Résolution relative à la demande de dérogation mineure visant le 4525, rang des Étangs.
    - 02 Résolution relative à la demande de dérogation mineure visant le 3610, rue Vincent.
    - 03 Résolution concernant l'adoption du règlement numéro 876-16 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures.
    - 04 Résolution concernant la nomination d'un membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme.
    - 05 Résolution concernant une demande à portée collective pour îlots déstructurés.
    - 06 Résolution relative à la demande de permis numéro DPREL 160117 visant l'immeuble portant les numéros civiques 3300 à 3310, rue Principale.
    - 07 Résolution relative à la demande de permis numéro DPCOL 160110 présentée par les Habitations Boies inc.
  8. Loisirs et culture;
    - 01 Résolution confiant un mandat pour la préparation de plans et devis pour l'aménagement d'une aire de jeux.
  9. Mot de la Mairesse et affaires diverses;
  10. Période de questions;
  11. Clôture de la séance.
-

## Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

## Ordre du jour - adoption

- 113-16            ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré appuyé par Monsieur Alain Poisson
- et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le directeur général.
- 114-16            Adoption du procès-verbal
- ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016, et, qu'il y a lieu de l'adopter sans modification;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault appuyé par Monsieur Pierre Adam
- et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016 soit adopté tel qu'il est rédigé.
- 115-16            Adoption des comptes à payer
- ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2016;
- ATTENDU QU'il y a lieu de l'accepter, et, d'autoriser le paiement desdits comptes;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette appuyé par Madame Mélanie Dupré
- et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes à payer portant le numéro 2016-06, au montant de 411 411,47 \$, soit acceptée telle qu'elle est rédigée, et, autorisation est donnée au directeur général de payer lesdits comptes.
- 116-16            Association du mont Rougemont - aide financière
- ATTENDU QUE le 5 avril 2016, le Conseil municipal a adopté sa résolution numéro 067-16 par laquelle il reconnaît que l'Association du mont Rougemont est un acteur important du milieu facilitant l'atteinte des objectifs de conservation et de mise en valeur des espaces naturels;
- ATTENDU QUE l'Association cherche des moyens de récompenser les propriétaires s'engageant à tenir compte des sites les plus fragiles sur leurs lots;
- ATTENDU QUE l'Association désire maintenir une tarification minimale pour l'adhésion de ses membres;
- ATTENDU QUE l'Association désire encourager la participation de tous les citoyens apportant leur contribution à la protection et à la mise en valeur du mont Rougemont;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette appuyé par Madame Mélanie Dupré
- et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste s'engage à verser annuellement une aide financière de 500 \$ à l'Association du mont Rougemont. Ce montant correspond plus ou moins à l'équivalent de la cotisation des membres de l'Association qui sont des citoyens ou des propriétaires de terrains dans la partie du mont Rougemont sur le territoire de la municipalité.
- Il est de plus résolu que le Conseil municipal se réserve le privilège de mettre fin à cette entente à tout moment.

### Mosaïque du conseil

117-16

Il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de l'agence SQU4D pour la réalisation d'une mosaïque du conseil municipal au montant de 1 024,65 \$ plus taxes.

118-16

### Engagement de crédit

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a conclu une entente de service relative à la fourniture de services de gestion de parc d'équipements roulants avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER);

ATTENDU QU'en vertu de cet accord, le Conseil municipal a adopté sa résolution numéro 126-15 modifiée par la résolution numéro 070-16 par lesquelles il souhaite procéder à la location de 2 véhicules pour des périodes de plus de 5 ans, soit 10 et 15 ans;

ATTENDU QUE l'article 14.1 du Code municipal du Québec prévoit que toute convention par laquelle une municipalité engage son crédit pour une période excédant cinq ans doit pour la lier être autorisée au préalable par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, sauf exceptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Daniel Tétrault

et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'approuver les engagements prévus à la résolution numéro 126-15 et modifiée par la résolution numéro 070-16 prévoyant la location d'une unité de secours pour une période de 15 ans et d'une unité de service pour un terme de 10 ans.

119-16

### Congrès de la Fédération québécoise des municipalités

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités tiendra ses assises annuelles les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016;

ATTENDU QUE le Conseil est d'opinion qu'il est opportun que la Municipalité participe à ce congrès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers qu'en plus de la mairesse et du directeur général, Madame la conseillère Mélanie Dupré et Monsieur le conseiller Daniel Tétrault sont autorisés à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec. Les participants se partageront les différents ateliers de manière à maximiser le bénéfice que la Municipalité en retirera.

Il est également résolu que la Municipalité acquitte tous les frais inhérents à la participation de ses congressistes sur présentation des pièces justificatives.

120-16

### Levée du drapeau des Patriotes

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le Décret 1322-2002 qui a pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

ATTENDU QUE la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois, et, qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des Patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique »;

ATTENDU QUE la lutte des Patriotes revêt un sens particulier pour les villes et municipalités qui étaient au coeur du territoire où s'est déroulée la rébellion des Patriotes de 1837-1838;

ATTENDU QU'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Robert  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la levée du drapeau des Patriotes au mât situé sur le terrain de l'église tout près de l'hôtel de ville chaque année à l'occasion de la Journée nationale des patriotes, soit le lundi qui précède le 25 mai.

La levée du drapeau peut avoir lieu le jour même ou au cours de la fin de semaine qui précède la Journée nationale des patriotes.

121-16

Demande de commandite - Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu organise son tournoi de golf annuel qui aura lieu au golf du Domaine de Rouville le 16 juin prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu que la Municipalité soit représentée lors de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Monsieur le conseiller Daniel Tétrault afin de représenter la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste lors de l'événement, au coût de 65 \$ par personne.

122-16

Arrêts obligatoires - rue Principale et chemin Benoit

ATTENDU QUE le pont Lacaille enjambant la rivière des Hurons sur le chemin Rouville est fermé à toute circulation depuis le 10 février dernier;

ATTENDU QUE plusieurs automobilistes empruntent maintenant la rue Chabot;

ATTENDU QU'avec l'ouverture des terrains de camping (4) et du terrain de golf, il devient très difficile d'emprunter la rue Principale (route 227) à partir de la rue Chabot;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'opinion qu'il est nécessaire que des arrêts obligatoires soient installés sur la rue Principale à la hauteur de la rue Chabot tant et aussi longtemps que sera fermé le pont du chemin Rouville;

ATTENDU QUE par ailleurs, des travaux sont en cours de réalisation sur le chemin de la Montagne à Mont-Saint-Hilaire et que la circulation est détournée sur le chemin Benoit (route 229) et le rang de la Rivière Nord pour rejoindre principalement les campings suivants : Domaine de Rouville inc., Lac du Repos et Auclair, ainsi que le Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire;

ATTENDU QU'avec l'apport important de véhicules qui sont maintenant appelés à emprunter le chemin Benoit, « l'intersection du chemin Benoit et du rang de la Rivière Nord » devient très dangereuse;

ATTENDU QU'il est très souhaitable que des arrêts obligatoires soient disposés à ce croisement pour la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder à l'installation de deux panneaux d'arrêts obligatoires sur la rue Principale à la hauteur de la rue Chabot, le temps de la fermeture du pont du chemin Rouville.

Il est également résolu de demander au ministère de procéder à la disposition de deux arrêts obligatoires sur le chemin Benoit (route 229) à la hauteur du rang de la Rivière Nord pour la saison estivale 2016.

Avis de motion - travaux de pavage

123-16

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Daniel Tétrault qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente décrétant des travaux de pavage et d'égouts pluviaux sur une partie des rangs du Cordon, de la Rivière Nord et du chemin Tétrault ainsi qu'un emprunt maximal de 800 000 \$ pour en acquitter le coût.

124-16

Réfection rang des Trente (phase 3) - contrat

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a procédé publiquement à l'ouverture des soumissions reçues pour la réfection du pavage d'une partie du rang des Trente (phase 3);

ATTENDU QUE toutes les soumissions suivantes sont conformes :

- Construction Techroc inc.	164 954,64 \$
- Pavages Maska inc.	170 437,79 \$
- Eurovia Québec construction inc.	173 123,37 \$
- Construction Bauval inc.	178 207,96 \$
- Sintra inc.	179 292,02 \$
- Pavage Citadin inc.	179 888,21 \$

ATTENDU QU'après analyse des soumissions reçues, le consultant de la firme BHP experts-conseils SEC recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Robert  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Construction Techroc inc., au montant de 164 954,64 \$ incluant les taxes, pour la réfection d'une partie du rang des Trente (phase 3).

125-16

Pavage rang des Trente - surveillance en résidence et contrôle qualitatif au chantier

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les propositions suivantes pour effectuer la surveillance en résidence et le contrôle qualitatif en lien avec les travaux de pavage d'une partie du rang des Trente :

- Groupe ABS inc.	6 507,59 \$
- G & S Consultants SENC	7 116,95 \$

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la plus basse proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Monsieur Daniel Tétrault

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre du Groupe ABS inc. au montant de 6 507,59 \$.

126-16

Enlèvement, transport et disposition des boues - appel d'offres

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du document d'appel d'offres pour l'enlèvement, le transport et la disposition des boues de son usine de traitement des eaux usées pour les années 2017 et 2018, et, qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Robert  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la publication de l'appel d'offres pour l'enlèvement, le transport et la disposition des boues de l'usine de traitement des eaux usées de la municipalité, selon le document préparé par le directeur général, dans l'hebdomadaire L'Oeil Régional et sur le site électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO).

Il est également résolu que le Conseil municipal désigne le directeur général comme étant l'unique personne responsable de l'appel d'offres.

127-16

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 5620, rang des Trente ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Daniel Tétrault

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 5620, rang des Trente à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 663) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

128-16

Demande de dérogation mineure - 4525, rang des Étangs

ATTENDU QUE la propriétaire du 4525, rang des Étangs a présenté la demande de dérogation mineure numéro DPDL 160084 afin de permettre la transformation de la résidence en bâtiment agricole qui, de par son usage, doit être situé à 10 mètres de l'emprise de rue;

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 24 mai dernier, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'autoriser la transformation de la résidence en bâtiment agricole avec une marge avant de 8,36 mètres au lieu de 10 mètres requis;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE conformément à la loi, un avis public a été donné aux intéressés, le 5 mai 2016, à l'effet que le Conseil municipal doit statuer sur la présente demande de dérogation mineure au cours de cette séance, et, du droit de tout intéressé à se faire entendre par le Conseil relativement à cette requête;

ATTENDU QU'aucune personne ne s'est manifestée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Robert  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de dérogation mineure numéro DPDL 160084 afin de permettre la transformation de la résidence du 4525, rang des Étangs en bâtiment agricole avec une marge avant équivalente à 8,36 mètres au lieu de 10 mètres requis.

Il est également résolu d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis en conséquence.

129-16

Demande de dérogation mineure - 3610, rue Vincent

ATTENDU QUE les propriétaires du 3610, rue Vincent ont présenté la demande de dérogation mineure numéro DPDL 160093 afin de régulariser la marge latérale sud du garage qui n'est que de 1,72 mètre au lieu de 3 mètres requis selon la réglementation actuelle;

ATTENDU QUE le permis numéro 337-86 ne prévoyait aucune fenêtre dans la marge latérale;

ATTENDU QUE l'installation d'une fenêtre a eu comme conséquence d'augmenter la marge latérale de 1,4 mètre à 2 mètres rendant ainsi la construction dérogatoire;

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 24 mai dernier, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'autoriser l'émission du permis relatif à cette demande;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE conformément à la loi, un avis public a été donné aux intéressés, le 6 mai 2016, à l'effet que le Conseil municipal doit statuer sur la présente demande de dérogation mineure au cours de cette séance, et, du droit de tout intéressé à se faire entendre par le Conseil relativement à cette requête;

ATTENDU QU'aucune personne ne s'est manifestée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Monsieur Daniel Tétrault

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de dérogation mineure numéro DPDRL 160093 autorisant une marge latérale sud du garage à 1,72 mètre, et, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à procéder à l'émission du permis en conséquence.

130-16 Adoption du règlement numéro 876-16 modifiant le règlement numéro 795-11 relatif aux dérogations mineures

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, une copie du projet de règlement, modifiant le règlement numéro 795-11 relatif aux dérogations mineures, a été remise aux membres du conseil municipal au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 876-16, modifiant le règlement numéro 795-11 relatif aux dérogations mineures, soit adopté.

131-16 Comité consultatif d'urbanisme - nomination

ATTENDU QUE Monsieur Joop Gieling a remis sa démission à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme; ce dernier étant déménagé à l'extérieur du territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre afin de lui succéder et terminer son mandat qui arrive à terme le 1<sup>er</sup> décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la nomination de Monsieur Raymond Tremblay à titre de membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme succédant ainsi au départ de Monsieur Joop Gieling dont le mandat arrive à échéance le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

132-16 Demande à portée collective - îlots déstructurés

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-du-Richelieu entreprend une démarche d'identification des îlots déstructurés dans le cadre d'une seconde demande d'autorisation à portée collective auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance d'un projet d'identification d'îlots déstructurés, préparé par l'inspecteur en bâtiment, montrant dix îlots sur le territoire de la municipalité dont six îlots à ajouter et quatre à modifier;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare satisfait de ces identifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le projet d'îlots déstructurés montrant l'ajout de 6 îlots et l'agrandissement des îlots existants.



Il est de plus résolu de transmettre le détail de ces îlots à la MRC de La Vallée-du-Richelieu afin qu'ils soient inclus dans la seconde demande d'autorisation à portée collective auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

133-16

Demande de permis numéro DPREL 160117

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble portant les numéros civiques 3300 à 3310, rue Principale a présenté la demande de permis numéro DPREL 160117 afin de remplacer le plancher des balcons et les garde-corps situés sur le côté et à l'arrière du bâtiment;

ATTENDU QUE la présente demande est assujettie au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 24 mai dernier, le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de ce dossier, et, a recommandé l'émission du permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission du permis suite à la demande numéro DPREL 160117 afin de remplacer le plancher des balcons et des garde-corps situés sur le côté et à l'arrière de l'immeuble.

134-16

Demande de permis numéro DPCOL 160110 - projet intégré lot 5 676 646

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 676 646 a présenté la demande de permis numéro DPCOL 160110 concernant la réalisation d'une construction dans le cadre d'un projet intégré;

ATTENDU QUE celle-ci est assujettie à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et à l'autorisation du conseil municipal en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande vise plus précisément la construction de deux édifices dont un de 2 unités de logement et l'autre de 3 unités;

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 24 mai dernier, le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, et, a recommandé au conseil municipal de procéder à l'autorisation d'émettre le permis;

ATTENDU QUE le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la demande, est favorable à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à procéder à l'émission du permis suite à la demande numéro DPCOL 160110 visant la réalisation d'un projet intégré (5 unités d'habitation comprenant 2 édifices) sur le lot 5 676 646.

135-16

Services professionnels - aire de jeux multigénérationnelle

ATTENDU QUE le Conseil municipal entend procéder à l'aménagement d'une aire de jeux multigénérationnelle;

ATTENDU QU'il y a lieu de préparer les plans, devis et estimation dans le but de publier un appel d'offres à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de services professionnels, datée du 7 juin 2016, préparée par Objectif paysage au montant de 11 250 \$ plus taxes.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Clôture de la séance

136-16

Il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Monsieur Daniel Tétrault

et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 20.

Le directeur général,

La présidente,

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_